

DPAA/KJ/NK/9/2/1982 *Keef*
REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

---:---:---
MINISTERE DE L'EDUCATION
NATIONALE

---:---:---
DIRECTION GENERALE DE L'ADM-
NISTRATION SCOLAIRE

---:---:---
DIRECTION DU PERSONNEL ET DES
AFFAIRES ADMINISTRATIVES

---:---:---
SERVICE DU PERSONNEL
---:---:---

SECRET N° 62/708 du 23/7/1982 *87*
MEN-DGAS-DPAA-SP-P3
portant Inscription au tableau d'avancement

de Monsieur MAVOUNGOU Lazare, Inspec-
teur de l'Enseignement Technique de 8° échelon des
cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services
Sociaux (Enseignement Technique) de la République
Populaire du Congo ; au titre de l'année 1980.

LE ~~PREMIER~~ MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT ;

(/ I S A S :

D.F.P.

D.B.

D.C.F.

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi 25/80 du 13-11-1980 portant amendement de l'article
47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi 15/62 du 3-2-62 portant statut général des fonction-
naires des cadres de la République Populaire du Congo ;
(/u l'arrêté n°2087/FP du 21/6/58 fixant le règlement sur la
solde des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret 62/130/MF du 9-5-62 fixant le régime des rémuné-
rations des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret 74/470 du 31-12-74 abrogeant et remplaçant les
dispositions du décret 62/196/FP du 5-7-62 fixant les échelonnements indi-
ciaires des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret 62/197/FP du 5-7-62 fixant les catégories et
hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62/FP du 3-2-62 portant statut
général des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret 62/198/FP du 5-7-62 relatif à la nomination et à
la révocation des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du
Congo ;
(/u le décret 64/165/FP du 22-5-64 fixant le statut commun des
cadres de l'Enseignement de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret 65/170/FP-BE du 25-6-65 règlementant l'avancement
des fonctionnaires ;
(/u le décret 79/154 du 4-4-79 portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret 80/644 du 28-12-80 portant nomination des Membres
du Conseil des Ministres ;
(/u le rectificatif n° 81/016 du 26-1-81 au décret 80/644 du
28-12-80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le décret n° 81/017 du 26-1-81 relatif aux intérim des
Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n°80/630 du 27-12-80 portant déblocage des avan-
cements des agents de l'Etat ;
(/u le Procès-verbal de la commission administrative Paritaire
en date du 11-1-1982 ;

SECRET

ARTICLE 1er : Monsieur MIVOUNGOU Lazare, Inspecteur de l'Enseignement Technique de 9° échelon des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement Technique) en service à Brazzaville est inscrit au tableau d'avancement au titre de l'année 1980 pour le 9° échelon de son grade à deux (2) ans.

ARTICLE 2 : Le présent Decret sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo (JORPC), et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 23 Juillet 1982

PAR LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT ;

LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE

A. N. D. I. N. G. A. - O. B. A. -

LE MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

Bernard COMBO MATSIOMA.

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

LE MINISTRE DES FINANCES

Etimi Ossetoumba LEKOUNDZOU.

ALPHATIENS :

- MEN..... 1
- DGAS..... 1
- DPAA..... 2
- DFP..... 2
- D.B..... 2
- D.C.F..... 1
- B/Solde..... 2
- B/Courrier....10
- Trésor..... 2
- JORPC..... 2
- Fétrasseic... 1
- Intéressé.... 1
- Dossier..... 2
- CPMEN..... 2
- U.J.S.C..... 2